

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - AMENAGEMENT DES AIRES DE CONVOITURAGE MULTIMODALES ET DEVELOPPEMENT DES MOBILITES PARTAGEES - APPROBATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Rappelant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes devient automatiquement AOM locale à compter du 1^{er} juillet 2021, en substitution à la Communauté de communes ;

Vu la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2021 ;

Vu la convention de délégation de compétences en matière de mobilité entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté, et approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 23 mars 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 8 juillet 2024 portant adoption du Schéma Directeur Cyclable intercommunal ;

Considérant le projet de territoire 2021-2026 et ses fiches-projets n°71 et n°73 fléchant l'aménagement des aires de covoiturage multimodales et le développement des mobilités partagées ;

Considérant les projets pour le développement du covoiturage sur le territoire de Saint-Flour Communauté, notamment par l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage, d'amélioration des aires existantes, et la création d'une ligne de covoiturage, dont le coût prévisionnel s'établit à 117 000 € ;

Considérant le projet de mise en place de services vélos sur le territoire, et notamment le stationnement cyclable, les bornes de recharge, les bornes d'auto-réparation et les casiers de consigne, dont le coût prévisionnel s'établit à 181 800 € ;

Considérant le degré de maturité des projets et le projet de calendrier engageant le démarrage des opérations dès 2025 ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
COVOITURAGE		COVOITURAGE	
Etudes et Moe	27 000 €	Fonds Vert	58 500 €
Travaux	90 000 €	Région AURA	18 000 €
		Autofinancement	40 500 €
VELO		VELO	
Travaux	181 800 €	Fonds Vert	90 900 €
		Dispositif ALVEOLE+	54 420 €
		Autofinancement	36 480 €
Total	298 800 €	Total	298 800 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 14 octobre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE et DECIDE d'ENGAGER l'opération décrite ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement dudit projet ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241218-DELIB2024-278-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

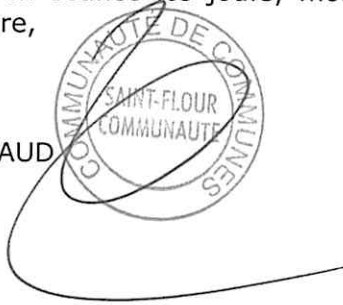
- ✚ **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 149 400 € correspondant à 50% d'un montant de dépense totale de 298 800 € HT ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX